



**RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
CARTE CADEAU DE FIN D'ANNÉE
POUR LES SENIORS RETRAITÉS
ÂGÉS D'AU MOINS 65 ANS OU
62 ANS RETRAITÉS AU TITRE DE
L'INAPTITUDE AU TRAVAIL OU LES
PERSONNES MAJEURES EN
SITUATION DE HANDICAP**

Table des matières

Préambule.....	2
I. Critères d'éligibilité	2
A. Publics concernés	2
B. Pièces à fournir	2
II. Conditions d'attribution des demandes.....	2
III. Où et à qui s'adresser ?.....	3
IV. Retrait des cartes cadeaux.....	3

Préambule

A l'occasion des fêtes de fin d'année et dans le cadre de sa politique sociale, le CCAS a décidé de maintenir la délivrance de carte cadeau de fin d'année pour les personnes retraitées de 65 ans ou 62 ans retraitées au titre de l'inaptitude au travail et/ ou des personnes majeures en situation de handicap et d'en réviser son règlement.


Le présent règlement de fonctionnement vise à établir les modalités générales d'intervention du CCAS par rapport à l'attribution de ces cartes cadeaux.

I. Critères d'éligibilité

A. Publics concernés

Des cartes cadeaux d'une valeur allant de 20 € à 40 € sont accordées par le CCAS aux personnes retraitées de 65 ans ou 62 ans retraitées au titre de l'inaptitude au travail et/ ou des personnes majeures en situation de handicap (qui sont bénéficiaire de l'AAH ou en possession d'une carte mobilité inclusion avec la mention invalidité à 80% »), sous conditions de ressources et de domiciliation à Coignières.

B. Pièces à fournir

 Le foyer demandeur devra obligatoirement transmettre la copie des documents suivants :

- Dernier avis d'imposition
- Pièce d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Notification de retraite (pour les nouveaux retraités)
- Attestation – Récépissé dûment complété et signé

Pour les personnes en situation de handicap fournir également :

- Notification de l'AAH
- Carte mobilité inclusion avec la mention « invalidité à 80% »
- Notification CAF ou MSA

II. Conditions d'attribution des demandes

Le montant accordé, sous la forme de cartes cadeaux, est déterminé en fonction des ressources du foyer (principe du quotient familial et tranches de ressources déterminées par le CCAS).

Le calcul du quotient familial (QF) est déterminé de la façon suivante :

$$QF = \frac{R/12 + A.F}{P}$$



R : représente les ressources annuelles entrant au foyer avant déductions des impôts.
AF : représente les prestations familiales mensuelles perçues à l'exception des aides aux logements.

P : représente le nombre de personnes vivant au foyer à raison d'une part par personne. Dans le cadre d'une famille composée d'un parent seul avec 1 ou plusieurs enfants, 1 part supplémentaire est attribuée.

Tranche	Quotient familial	Montant de la carte cadeau
1	Inférieur à 917 €	40 €
2	918 € à 1200 €	30 €
3	1201 € à 1500 €	20 €

III. Où et à qui s'adresser ?

C.C.A.S./R.A. « Les Moissonneurs »
Tél. : 01 34 61 45 75

Les demandes seront instruites par les agents administratifs du CCAS de Coignières en s'appuyant sur les justificatifs exigés précédemment. Le CCAS n'étudiera aucun dossier incomplet. Une publicité adaptée sera réalisée via les canaux de diffusion de la ville afin d'informer les Coignériens des dates de dépôts des dossiers.

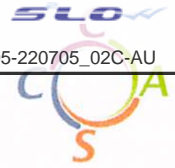
IV. Retrait des cartes cadeaux

La date et les conditions de retrait des cartes cadeaux seront communiqués sur les différents supports de communication de la commune.

Pour le CCAS,

Le Vice-Président du CCAS





Attestation - Récépissé

Demande de carte cadeau de fin d'année pour les personnes retraitées de 65 ans ou 62 ans retraitées au titre de l'inaptitude au travail et/ ou des personnes majeures en situation de handicap et d'en réviser son règlement.

Je soussigné(e) Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Né(e) le

Habitant.....78310 COIGNIÈRES

Téléphone :

Courriel :

atteste et certifie :

Avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement des cartes cadeaux de fin d'année en faveur personnes retraitées de 65 ans ou 62 ans retraitées au titre de l'inaptitude au travail et/ ou des personnes majeures en situation de handicap adopté par délibération n° 220705-02 le 05/07/22 par le CA du CCAS.

Avoir fourni l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à l'instruction de la demande de carte cadeau.

Accepte que le CCAS de Coignières collecte et utilise mes données personnelles renseignées dans ce document dans le cadre de l'instruction de mon dossier.

Fait à Coignières, le.....

Signature du demandeur